



## PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
**aux AFFAIRES DÉPARTEMENTALES**

**Philippe DELIBES**  
**Chargé de Mission Aménagement-Environnement**

☎ 04 93 72 29 92    ☒ 04 93 72 29 17

**Arrêté portant établissement  
de la carte de bruit de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur  
et mise à jour du rapport de présentation du plan d'exposition au bruit**

**Le Préfet des Alpes-Maritimes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu, la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu, le code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L 572-11,

Vu, le code de l'urbanisme et notamment son article R147-5-1,

Vu, le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction ci de l'habitation.

Vu, le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme,

Vu, l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu, l'arrêté ministériel du 3 avril 2006 fixant la liste des aérodromes mentionnés au I de l'article R147-5-1 du code de l'urbanisme,

Vu, l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2003 approuvant le plan de gêne sonore de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 février 2005 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes ;

.../...

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Est établie, conformément au dossier annexé au présent arrêté, la carte de bruit de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur. Ce dossier se compose d'une notice explicative et de 4 plans de zonage du bruit au 1/25 000<sup>ème</sup>.

### ARTICLE 2 :

La carte de bruit est annexée au rapport de présentation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur, par la procédure de mise à jour.

### ARTICLE 3 :

La carte de bruit peut être consultée à la préfecture des Alpes-Maritimes, Secrétariat Général. Elle est également mise en ligne sur le site Internet de la préfecture :

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour information aux maires des communes concernées et présidents de la CANCA et de la CASA.

### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

### ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur de l'aviation civile Sud-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 15 DEC. 2008

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
BACI-2407

Benoît BROCARD